

Participants au CCUMS de Tir à l'arc Canada

(entrée en vigueur le 20 décembre 2022)

Considérations / Justification :

- Participants relevant directement de la juridiction de Tir à l'arc Canada qui peuvent être objectivement définis et retracés.

Niveau 1 - Participants nationaux / internationaux

- Statut à temps plein ~9-12 mois de l'année
- Les déplacements vers/depuis l'événement sont considérés comme relevant de la juridiction de TAC.

Niveau 2 - Participants nationaux à un événement

- Court terme (activités d'une durée de 2 à 7 jours)
- Les déplacements vers/depuis l'événement ne sont PAS considérés comme relevant de la compétence de TAC.

Catégorie	Niveau
Athlètes	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Athlètes brevetés (du 1^e novembre au 31 octobre de chaque année)• Ceux qui ont une licence active de la World Archery (de la date d'achat à la fin de l'année civile), à l'exception des événements WRE.• Camps d'entraînement ou compétitions internationales de l'équipe nationale <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tout individu recevant l'agrément « Athlète » pour un événement de Tir à l'arc Canada (limité aux championnats canadiens, coupes du Canada et essais).• Tout athlète inscrit pour participer à une autre activité organisée par TAC (i.e. camps d'entraînement, TOP Camps)• Tout athlète inscrit à une épreuve USAT ou WRE

Entraîneurs	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout entraîneur recevant des fonds de soutien de Tir à l'arc Canada ou faisant partie d'un groupe de leadership technique. • Ceux qui ont une licence active de la WA (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation d'entraîneur pour un événement de TAC (limité aux championnats canadiens, coupes du Canada et essais). • Tout entraîneur inscrit pour participer à une autre activité organisée par TAC (c'est-à-dire des camps d'entraînement, des camps TOP, des cours d'entraînement organisés au niveau national) non spécifiée ci-dessus.
Personnel de soutien de l'équipe (médecins et directeurs d'équipe)	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout fournisseur d'EPI recevant un financement dirigé par l'ANP • Ceux qui ont une licence active de la WA (de la date d'achat à la fin de l'année civile) • Toute ANP affectée à une équipe nationale, à des camps d'entraînement ou à des compétitions internationales <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant un accréditation « médecin ou directeur d'équipe » pour un événement organisé par TAC (limité aux championnats canadiens, coupes du Canada, camps d'entraînement et essais).
Officiels	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceux qui ont une licence active de la WA (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation de juge / officiel pour un événement organisé par TAC (limité aux championnats canadiens, coupes du Canada, camps d'entraînement et essais).
Catégorie / Niveau	Niveau
Membres du conseil d'administration	Niveau 1
Employés / Contractants	Niveau 1
Membres du comité + développeurs d'entraîneurs	Niveau 1

Bénévoles pour les événements	<p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation COH et/ou bénévole d'événement pour un événement organisé par TAC (limité aux championnats canadiens, coupes du Canada, camps d'entraînement et essais).
-------------------------------	--

Championnat régional Intérieur : Tir à l'arc Canada autorise l'emplacement des sites pour ces événements, mais la sanction est approuvée par les OSPT respectifs. Tir à l'arc Canada n'assume aucune responsabilité au-delà des inscriptions aux événements et de la compilation et de l'attribution des prix nationaux. Toutes les personnes inscrites doivent être membres d'une OSPT.

Match postal (intérieur/extérieur) : Tir à l'arc Canada gère l'inscription nationale pour cette série virtuelle. Il s'agit d'événements de club qui doivent se conformer au livre des règlements, mais qui ne nécessitent pas de juges. Tir à l'arc Canada n'assume aucune responsabilité au-delà des inscriptions aux événements et de la compilation et de l'attribution des prix nationaux. Toutes les personnes inscrites doivent être membres d'une OSPT.

Tournois de l'ASA : Tir à l'Arc Canada autorise l'emplacement des sites pour ces événements, mais la sanction est approuvée par les OSPT respectives. Tir à l'arc Canada n'assume aucune responsabilité autre que celle d'autoriser l'utilisation des règlements de l'ASA et d'inscrire l'événement au calendrier national.

Séances de tir enregistrées : Tir à l'Arc Canada autorise l'emplacement des sites pour ces événements, mais la sanction est approuvée par les OSPT respectives. Tir à l'arc Canada n'assume aucune responsabilité autre que celle d'autoriser l'utilisation des règlements de l'ASA et d'inscrire l'événement au calendrier national.